

possible d'obtenir aide juridictionnelle?

Par Daria0538, le 01/06/2021 à 06:51

Je suis auto-entrepreneur ne paye pas la cotisation sociale comme les salarié normal le **retraite, chômage** etc. donc j'accumule l'argent que je gagne sur mon compte bancaire **pour avoir assurer ma vie future.** (je n'ai pas immobilier)

Du coup mon épargne qui dépasse 11 262 € . (plus que 20000 €)

Est ce qu'il est possible demander aide juridictionnelle ? Ou pas du tout le droit ?

Combien de percent puis je avoir l'aide ?

Par fabrice58, le 01/06/2021 à 07:44

Bonjour,

on ne vous a pas appris la politesse?

Vous pouvez demander l'aide juridictionnelle, celle-ci est accordée sous conditions de revenus et seulement pour certaines procédures.

Allez voir ici: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074

Cordialement